



# Concrétisation du plan d'actions pour l'avenir de la formation professionnelle

## Vers un partenariat public-privé au service de la formation

**Les milieux économiques et le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) affichent une volonté commune de concrétiser un plan d'actions visant à promouvoir l'apprentissage en entreprise dont un des objectifs est de créer en l'espace de deux législatures 400 places d'apprentissage supplémentaires.**

En janvier 2012, le Grand Conseil sera saisi d'un rapport d'information du Conseil d'Etat concernant la concrétisation du plan d'actions pour l'avenir de la formation professionnelle. Ce rapport est l'occasion de préciser que les objectifs du changement au niveau de la formation professionnelle sont avant tout pédagogiques et contribuent à définir pour nos jeunes des parcours cohérents menant à des formations de qualité, des formations leur permettant d'aborder dans notre canton le marché du travail avec sérénité.

Désormais nous tendons vers un système à l'intérieur duquel toutes les formations à temps complet en école mèneront à l'obtention d'un titre de maturité. De plus, dans le cas des maturités professionnelles, le Conseil d'Etat souhaite qu'à terme une partie des expériences professionnelles se déroule en entreprise, ce qui garantira une formation de qualité axée sur une pratique acquise sur le terrain.

En dehors du domaine technique, il demeure encore actuellement une formation en école pour obtenir un certificat fédéral de capacité de commerce mais cette formation disparaîtra d'ici 2018 lorsque les places d'apprentissage correspondantes auront été créées. Le Conseil d'Etat souhaite aussi qu'un autre modèle de gouvernance soit retenu pour répondre aux exigences d'une dualisation des formations menant en école à l'obtention d'un CFC dans les domaines techniques.

Concrètement, sur la durée de deux législatures (2009-2016), il s'agira donc d'une part d'ouvrir 400 places d'apprentissage supplémentaires et d'autre part d'imaginer d'autres types de gestion des ateliers pratiques des écoles à plein temps, en particulier dans le domaine technique, impliquant davantage les associations professionnelles et les milieux économiques. Cet objectif n'est pas sans conséquences au niveau du Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) qui sera amené, sur mandat du chef du département, à axer ses travaux dans le domaine de la promotion, du démarchage, puis finalement de la surveillance des apprentissages.

Le rapport du Conseil d'Etat contient un nombre important de mesures qui demandent une implication variable et dont l'entrée en vigueur est échelonnée dans le temps.

Quelques projets importants peuvent toutefois déjà être communiqués et feront l'objet durant cette année d'une concrétisation en collaboration avec l'ensemble des partenaires:

### **Concept d'une Cité des métiers**

Le fait que l'Office de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) ait rejoint le SFPO présente un avantage indéniable dans l'idée de créer un guichet unique ouvert aux publics concernés par l'orientation et la formation. Ce nouvel espace public d'entretiens devra se fonder sur la qualité de l'écoute et du conseil sur mesure. Si un tel concept a pour but principal d'aiguiller les usagers vers tous les moyens d'élaboration et de réalisation d'objectifs professionnels et de les accompagner dans leur choix, il a aussi pour objectif de revaloriser l'image de la formation professionnelle. Ce concept devra fédérer les différents partenaires à travers un projet ambitieux centré sur la formation.

### **Constitution d'un label "promotion de la formation professionnelle"**

Le plan d'actions doit être porté par les milieux économiques, qui sont les meilleurs ambassadeurs auprès de leurs membres, des entreprises et des artisans indépendants pour relayer ce qui se fait et quels sont les nouveautés et les résultats obtenus. Dans le prolongement des objectifs poursuivis à l'occasion du Salon des métiers "Capacité", il est important de proposer à l'économie de se fédérer afin de porter le plan d'actions dans sa phase de mise en œuvre, de communication, sur les intentions et la diffusion des résultats obtenus.

### **Publication coordonnée de "Repères" et d'un bulletin "InFormation" spécial**

La Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI) et le SFPO éditent chacun un journal dont la prochaine édition concernera notamment le plan d'actions. A partir de ces documents, il s'agira de poursuivre la communication et la promotion auprès des différents partenaires publics et privés.

### **Rendez-vous hebdomadaire avec les métiers**

Durant trois ans, une émission hebdomadaire sera diffusée sur la télévision régionale Canal Alpha. Le contenu de cette émission sera réalisé selon les critères journalistiques conventionnels et visera à présenter les métiers, la beauté du geste et la transmission d'un savoir-faire. L'émission abordera les réponses possibles à des questions de jeunes en formation, de formateurs ou d'entrepreneurs. Les axes principaux du magazine seront l'aspect humain, l'aspect éducatif; les sujets chercheront à capter l'intérêt général du public.

Finalement, le soutien ciblé et adapté aux entreprises est seul garant d'une extension du nombre de places d'apprentissage. Il s'agira dès lors de consolider et d'étendre la fonction des conseillers en formation professionnelle, de stimuler le rôle des organisations du monde du travail et de développer autant que faire se peut les réseaux d'entreprises, voire parfois de repenser l'infrastructure de formation dans certains domaines. La promotion de la formation professionnelle doit augmenter l'attractivité du dual, non seulement pour les entreprises formatrices, mais aussi pour les jeunes.

### **Plein soutien de la CNCI et de l'UNAM**

La stratégie décidée par le Conseil d'Etat bénéficie du plein soutien de la CNCI et de l'Union neuchâteloise des arts et métiers (UNAM). La CNCI et l'UNAM ont participé aux réflexions initiales visant à promouvoir l'apprentissage et sont désormais partenaires de la concrétisation du plan d'actions. La CNCI et l'UNAM invitent également les employeurs neuchâtelois à s'engager sans réserve dans les actions qui seront menées en partenariat avec le DECS.

- **Le rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil est disponible sur le site Internet [www.ne.ch](http://www.ne.ch), rubrique Grand Conseil > Ordres du jour et rapports ou en cliquant sur le lien ci-dessous:**  
**[http://www.ne.ch/neat/documents/Autorites/gc\\_1414/ODJ\\_1702/GC\\_2011\\_12\\_files/11047\\_CE.pdf](http://www.ne.ch/neat/documents/Autorites/gc_1414/ODJ_1702/GC_2011_12_files/11047_CE.pdf)**

**Pour de plus amples renseignements:**

**Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.**

**Pierre Hiltpold, directeur de la CNCI, tél. 032 722 15 15.**

**Jean-Claude Baudoin, président de l'UNAM, tél. 032 843 41 30.**

**Laurent Feuz, chef du SFPO, tél. 032 889 79 25.**

Neuchâtel, le 16 janvier 2012